

**COMITE SYNDICAL DU 22 JUIN 2018**

**DELIBERATION N° 18-VI-II**

**Compte administratif 2017**

Mesdames, Messieurs,

Conformément au compte de gestion 2017, présenté par le Trésorier Payeur Départemental, j'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif exercice 2017 de l'Etablissement Public de Schéma de Cohérence Territorial de la grande région de Grenoble, qui fait apparaître les résultats de clôture 2017 suivants, tenant compte des résultats de clôture de l'exercice antérieur :

Au titre du budget principal de l'EP-SCoT et la Communauté de l'eau le résultat de l'exercice 2017 est le suivant :

	Investissement	Fonctionnement	total
Résultat de clôture de l'exercice 2016	51 480,61	237 505,28	288 985,89
Part affectée à l'investissement en 2017		0,00	0,00
Recettes réalisées en 2017	50 428,04	966 112,25	1 016 540,29
Dépenses réalisées en 2017	50 427,59	896 545,59	946 973,18
Résultat de l'exercice 2017	0,45	69 566,66	69 567,11
Résultat global de clôture 2017	51 481,06	307 071,94	358 553,00

Il est proposé d'approuver le Compte Administratif 2017

Après en avoir délibéré le Comité syndical,

Approuve le compte administratif 2017.

Vote :

Voix pour :  
Voix contre :  
Abstention :

Fait à Grenoble, le

Le Président

Yannik OLLIVIER